

Protocole de coopération entre la Cour de cassation et la faculté de droit de l'USJ

Un protocole de coopération a été signé, jeudi, entre la Cour de cassation libanaise, représentée par son premier président, le juge Souheil Abboud, et la faculté de droit et de sciences politiques de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ), représentée par la doyenne de la faculté, Marie-Claude Najm.

En vertu de ce protocole, les parties s'engagent, notamment, à entreprendre des activités favorisant le développement de la recherche juridique et le partage des expériences respectives, et à organiser les stages des étudiants en droit au sein des chambres de la Cour de cassation.



Le juge Souheil Abboud et Marie-Claude Najm. Photo DR